

# Historiographie des élites ecclésiastiques du haut Moyen Âge<sup>?</sup>

CHARLES MÉRIAUX, Université de Reims

Il n'est pas raisonnable de prétendre donner un aperçu, même rapide, de l'« historiographie des élites ecclésiastiques ». Cette notion n'a pas encore fait l'objet d'une réflexion d'ensemble<sup>1</sup> et beaucoup de travaux récents, en réaction à ceux d'une historiographie plus ancienne, se sont même appliqués à en critiquer la validité. Comme l'a rappelé Karl Ferdinand Werner, élites laïques et élites ecclésiastiques ne sont jamais que « les deux côtés d'une même médaille »<sup>2</sup>. Ce point a été abondamment souligné et repris par les études abordant l'histoire sociale du haut Moyen Âge, même si l'on tend aujourd'hui à rappeler que les unes et les autres ne doivent pas être toujours envisagées sur un même plan<sup>3</sup>. Enfin, il ne fait pas de doute que certaines recherches récentes ont apporté des éléments (même si tel n'est pas le cœur de leur problématique) qui permettent, ponctuellement, de proposer une définition du groupe des « élites ecclésiastiques » et d'en discuter les contours. Les pages qui suivent n'ont pas d'autre but que de présenter ces quelques pistes de recherche.

Pour une question de clarté, je proposerai dans un premier temps un bref rappel historiographique avant d'envisager successivement l'épiscopat (comme cet aspect est présenté par Steffen Patzold, je me concentrerai sur l'historiographie française, ce qui me permettra d'être bref<sup>4</sup>) et du clergé épiscopal ; des « élites ecclésiastiques locales » (il s'agit à mon sens d'un domaine où les recherches s'annoncent particulièrement fécondes) ; et enfin des « élites monastiques ».

## Approches du problème

On peut, dans un premier temps, retenir deux approches des « élites ecclésiastiques » qui correspondent aux orientations de deux tendances historiographiques. L'une, plus ancienne, souvent d'origine ecclésiastique, était plus soucieuse d'une approche institutionnelle ; l'autre, plus récente, a davantage mis l'accent sur l'insertion de ces élites ecclésiastiques dans leur environnement social.

---

<sup>2</sup> Le texte que l'on va lire reprend, en la complétant, une première version présentée au séminaire sur l'« historiographie des élites dans le haut Moyen Âge » (Marne-la Vallée/Paris, 28-29 novembre 2003). J'ai fait miennes plusieurs observations de Geneviève Bührer-Thierry, Philippe Bernard, Hans-Werner Goetz et Jean-Marie Sansterre : qu'ils en soient vivement remerciés.

<sup>1</sup> Il n'en est pas véritablement question dans le bilan historiographique tiré récemment par les médiévistes allemands et français : Jean-Claude SCHMITT, Otto Gerhard OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne*, Paris, 2002 (Publications de la Sorbonne. Série histoire ancienne et médiévale, 66).

<sup>2</sup> Karl Ferdinand WERNER, « Le rôle de l'aristocratie dans la christianisation du Nord-Est de la Gaule jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle », dans Pierre RICHÉ (dir.), *La christianisation des pays entre Loire et Rhin (IV<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècle)*, actes du colloque de Nanterre (3-4 mai 1974), Paris, 1976 (= *Revue d'histoire de l'Église de France*, 62, n° 168) [réimp. Paris, 1993 (Cerf. Histoire de la France religieuse, 2)], p. 45-73, à la p. 46.

<sup>3</sup> Régine LE JAN, « introduction », dans EAD. (dir.), *La royauté et les élites dans l'Europe carolingienne (du début du IX<sup>e</sup> aux environs de 920)*, Villeneuve d'Ascq, 1998 (Centre d'histoire de l'Europe du Nord-Ouest, 17), p. 7-16, aux p. 13-14.

<sup>4</sup> Steffen PATZOLD, « Les élites ecclésiastiques – l'historiographie allemande » [18 p.], contribution au séminaire de Marne-la-Vallée/Paris.

Une première approche peut donc se concentrer sur la place occupée au sein de la hiérarchie ecclésiastique : par « élites ecclésiastiques » on entend alors ceux, ou plus rarement celles, qui furent à la tête des différentes institutions de l'Église – diocèses, communautés monastiques et canoniales – ainsi que ceux qui pouvaient graviter dans leur entourage. À un titre ou à un autre, ceux-ci occupaient une situation éminente, liée à leur ordre et/ou à leur charge. Jusqu'au VI<sup>e</sup> siècle, la situation peut paraître assez simple, au moins en Gaule : l'élite ecclésiastique se fonde dans l'épiscopat. Mais les siècles suivants correspondent à une diffusion généralisée des institutions ecclésiastiques avec la multiplication du clergé rural. La définition de l'élite devient alors assurément plus problématique. On en vient alors à poser la question de l'unité et de la cohésion des élites ecclésiastiques, même si ce point n'est pas propre aux élites ecclésiastiques.

Cette approche est le plus souvent celle de l'historiographie ecclésiastique. En raison de la documentation laissée pour le haut Moyen Âge, la seule manière d'écrire l'histoire des institutions ecclésiastiques était de dresser la liste de ses élites – métropolitains puis archevêques, évêques, abbés, etc. – et d'apprécier leur rôle. Une des pierres de touche de cette historiographie ecclésiastique a été, dès le XVIII<sup>e</sup> siècle, la mise au point d'instruments de travail aujourd'hui bien vieillissés, mais irremplaçés, comme l'est, pour la France actuelle, le *Gallia Christiana* (1715-1785). Ces entreprises prosopographiques ont été poursuivies et enrichies par les apports de la critique historique, mais souvent dans des cadres nationaux, ce qui explique l'extrême hétérogénéité des publications disponibles. On citera l'exemple de la Belgique actuelle qui dispose d'un répertoire très sûr pour quiconque s'intéresse aux titulaires des charges abbatiales, le *Monasticon belge*, ce qui est loin d'être le cas en France. On pouvait espérer que l'épiscopat occidental serait mieux loti par un projet de refonte de l'ouvrage du Père Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae* (1873). Quelques fascicules ont été publiés, mais l'entreprise semble aujourd'hui enlisée<sup>5</sup>. Toujours dans une perspective strictement institutionnelle, on citera enfin le très utile répertoire de Margarete Weidemann qui recense (entre autres choses) l'ensemble des clercs mentionnés dans les œuvres de Grégoire de Tours<sup>6</sup>.

La relative pauvreté de ce type d'instruments de travail pour l'espace de la France actuelle s'explique par les mutations qu'a connues l'historiographie ecclésiastique française à la fin du XIX<sup>e</sup> et dans la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, provoquées par la séparation entre l'Église et l'État (1905). Une partie importante de la production historique des membres du clergé était fondamentalement apologétique et militante, à tel point que les érudits qui œuvrèrent en faveur de la prise en compte des méthodes critiques furent souvent considérés avec suspicion<sup>7</sup>. Ceci explique en grande partie pourquoi en France, l'Église catholique n'a pas été en mesure de développer de grands projets d'historiographie ecclésiastique (comme cela a été le cas en Allemagne avec la *Germania sacra*, mais dans un contexte politique et social bien différent<sup>8</sup>). Toutefois ceci n'a pas empêché certains savants français de publier des travaux de très grande qualité. Pour notre propos, contentons-nous de mentionner les listes épiscopales critiquées par M<sup>gr</sup> Duchesne dans ses *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule* (1907-1915).

<sup>5</sup> Sur ces ouvrages, voir désormais les pages du répertoire exhaustif de Raoul VAN CAENEGEM *et al.*, *Introduction aux sources de l'histoire médiévale*, Turnhout, 1997 (Corpus Christianorum. Continuatio medievalis), aux. p. 217-276 et 414-421.

<sup>6</sup> Margarete WEIDEMANN, *Kulturgeschichte der Merowingerzeit nach den Werken Gregor von Tours*, Mayence, 1982 (Römisch-Germanisches Zentralmuseum, Forschungsinstitut für Vor- und Frühgeschichte, Monographien, 3), 2 volumes, 1, p. 107-226 (épiscopat), p. 227-244 (autres clercs) et p. 244-263 (moines et moniales, abbés et abbesses).

<sup>7</sup> Claude SAVART, « La Revue d'histoire de l'Église de France. Analyse rétrospective », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 68, 1982, p. 1-29 ; *Un siècle d'histoire du christianisme en France. Bilan historiographique et perspectives*, *Revue d'histoire de l'Église de France*, 86, n° 317, 2000.

<sup>8</sup> Irene CRUSIUS, « *Germania sacra* : état, bilan et perspectives d'un projet de longue durée », dans *Bulletin de la Mission historique française en Allemagne*, 33, 1997, p. 19-30.

Pour finir, rappelons que l'histoire religieuse connut dans les années soixante de profondes transformations qui expliquent un abandon progressif des recherches portant sur les institutions ecclésiastiques au sens strict pour des enquêtes sur la religion des laïcs, sur les pratiques religieuses, sur les dévotions collectives, etc.

Assez paradoxalement, l'intérêt pour les « élites ecclésiastiques » va être le fait d'historiens qui, loin de s'inscrire dans des problématiques strictement religieuses, ont rencontré ces « élites ecclésiastiques » dans le cadre d'études beaucoup plus larges sur les structures sociales, en particulier rurales. On doit ici citer le modèle qu'a représenté la thèse de Pierre Toubert pour toute une génération d'historiens<sup>9</sup>.

De telles perspectives invitent à poser différemment le problème des « élites ecclésiastiques ». La notion doit être entendue de manière plus large, en fonction des rapports que le clerc (ou la communauté religieuse) entretient avec l'ensemble de la société. La définition de ces élites passe alors par des critères qui peuvent être tout à fait étranger aux seules institutions ecclésiastiques : l'origine sociale et familiale, le patrimoine, la culture, ou encore le service du souverain sont autant d'éléments qui comptent aussi dans la définition des élites ecclésiastiques. Mais il est évident que les critères en viennent à se conforter l'un l'autre. On doit aussi considérer les possibilités qu'offrait une position éminente au sein des institutions de l'Église et s'intéresser à tous ceux dont on peut considérer qu'en raison de leur qualité de clerc, ils occupèrent une position d'élite au sein de la société.

### L'épiscopat et l'entourage épiscopal

Il n'est pas question de présenter ici en détail l'état des recherches sur l'épiscopat du haut Moyen Âge. L'épiscopat des royaumes barbares, particulièrement celui du royaume franc, ont fait l'objet d'importantes études qui s'inscrivent dans une plus large problématique : celle du degré de continuité de la vie publique entre Antiquité et Moyen Âge. Pour résumer brièvement, rappelons que trois phénomènes se sont nourris mutuellement, qui ont contribué à donner une place de premier plan à l'épiscopat : il s'agit de la part croissante des responsabilités publiques assumées par l'épiscopat depuis le Bas Empire ; de l'investissement progressif des charges épiscopales par la noblesse sénatoriale dans les royaumes barbares ; et enfin de la disparition (ou de la transformation) de l'administration civile romaine, particulièrement locale, dont les responsabilités ont donc été récupérées (ou ont été sciemment déléguées) aux évêques<sup>10</sup>.

Pour les IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles, l'angle d'approche est différent : le groupe épiscopal est rarement étudié pour lui-même, mais est abordé soit dans le cadre d'études plus larges sur certains groupements aristocratiques, soit dans celui de recherches sur les pouvoirs, qui cherchent alors à apprécier la nature des relations entretenues avec la royauté<sup>11</sup> ou ses représentants locaux<sup>12</sup>.

---

<sup>9</sup> Pierre TOUBERT, *Les structures du Latium médiéval. Le Latium méridional et la Sabine du IX<sup>e</sup> siècle à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1973, 2 volumes (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 221).

<sup>10</sup> Martin HEINZELMANN, *Bischofsherrschaft in Gallien. Zur Kontinuität römischer Führungsschichten vom 4. bis zum 7. Jahrhundert. Soziale, prosopographische und bildungsgeschichtliche Aspekte*, Munich/Zurich, 1976 (Beihefte der Francia, 5) ; ID., « L'aristocratie et les évêchés entre Loire et Rhin jusqu'à la fin du VII<sup>e</sup> siècle », dans P. RICHEL (dir.), *La christianisation des pays entre Loire et Rhin*, (cité n. 2), p. 76-90 ; pour une étude de cas : Jean DURLIAT, « Les attributions civiles des évêques mérovingiens : l'exemple de Didier, évêque de Cahors (630-655) », dans *Annales du Midi*, 91, p. 237-254. – Synthèse récente de Nancy GAUTHIER, « Le réseau de pouvoirs de l'évêque dans la Gaule du haut Moyen Âge », dans EAD., Gianpietro BROGIOLO et al. (dir.), *Towns and their Territories between Late Antiquity and the Early Middle Ages*, Leyde/Boston/Cologne, 2000 (The Transformation of the Roman World, 9), p. 173-207.

<sup>11</sup> Dernière étude en date : Boris BIGOTT, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche im Ostfränkischen Reich (826-876)*, Husum, 2002 (Historische Studien, 470) ; voir également les travaux de Geneviève Bühner-Thiery cités *infra*, n. 28.

Point n'est besoin de rappeler que l'épiscopat ottonien représente sur ce point un champ de recherche largement parcouru. D'autres aspects ont pu néanmoins être récemment soulevés, comme la participation de l'évêque aux aménagements urbains<sup>13</sup>.

Un nombre important d'études ont cherché à préciser les liens qui assuraient la cohésion du groupe épiscopal. Ainsi, à l'époque mérovingienne, pour la *commendatio* qui présidait à l'éducation et l'instruction des futurs évêques (mais pas seulement eux)<sup>14</sup> ou encore pour les liens d'amitiés entretenus par la correspondance (les lettres de Didier, évêque de Cahors, fournissent une documentation exemplaire de ce point de vue). À partir de la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle, les liens de fraternité et de prière vinrent renforcer la cohésion de l'épiscopat. En témoignent les fraternités nouées à Attigny (765), Dingolfing (770/780) et Savonnières (859)<sup>15</sup>. On ne peut toutefois distinguer ainsi l'épiscopat (les fraternités qui viennent d'être citées associent également des abbés), tant la pratique se répandit – et surtout autour des grands établissements monastiques et canoniaux – dans l'Empire carolingien au IX<sup>e</sup> siècle<sup>16</sup>.

Les évêques ont aussi cherché à définir très précisément les missions dont ils étaient investis au sein de la société chrétienne. Ce faisant ils ont élaboré, dès avant la fin du VI<sup>e</sup> siècle, un discours de plus en plus cohérent sur les élites dont ils étaient par les représentants par excellence<sup>17</sup>. C'est à ce titre qu'ils purent intervenir pour exclure clercs ou laïcs hors du groupe des élites au moyen des sanctions spirituelles ; c'est à ce titre aussi qu'ils purent très tôt revendiquer la sainteté comme élément de distinction pour un grand nombre des membres de l'épiscopat.

La cohésion du groupe s'ancre aussi dans une mémoire commune que manifeste le développement d'une hagiographie épiscopale. Bien étudiée pour les époques mérovingienne<sup>18</sup> et ottonienne<sup>19</sup>, celle-ci a moins retenu l'attention pour l'époque carolingienne, mais l'on attend beaucoup des enquêtes sur les réécritures hagiographiques – pensons aux œuvres hagiographiques d'Alcuin – qui attirent désormais l'attention des chercheurs<sup>20</sup>. La manière dont a été entretenue la mémoire épiscopale a été développée en France par les travaux de Jean-

<sup>12</sup> Reinhold KAISER, *Bischofsherrschaft zwischen Königtum und Fürstenmacht. Studien zur bischöflichen Stadtherrschaft im westfränkisch-französischen Reich im frühen und hohen Mittelalter*, Bonn, 1981 (Pariser historische Studien, 17).

<sup>13</sup> Franck G. HIRSCHMANN, *Stadtplanung, Bauprojekte und Grossbaustellen im 10. und 11. Jahrhundert. Vergleichende Studien zu den Kathedralstädten westlich des Rheins*, Stuttgart, 1998 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 43).

<sup>14</sup> Martin HEINZELMANN, « *Studia sanctorum*. Éducation, milieux d'instruction et valeurs éducatives dans l'hagiographie en Gaule jusqu'à la fin de l'époque mérovingienne », dans Michel SOT (dir.), *Haut Moyen Âge. Culture, éducation et société. Études offertes à Pierre Riché*, Nanterre/La Garenne-Colombes, 1990, p. 105-138.

<sup>15</sup> Karl SCHMID, Otto Gerhard OEXLE, « Voraussetzungen und Wirkung des Gebetsbundes von Attigny », dans *Francia*, 2, 1974, p. 71-122.

<sup>16</sup> Voir le dossier « *Memoria* » dans J.-C. SCHMITT, O. G. OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge* (cité n. 1), p. 53-126.

<sup>17</sup> Martin HEINZELMANN, « 'Adel' und 'Societas sanctorum' : Soziale Ordnungen und christliches Weltbild von Augustinus bis zu Gregor von Tours », dans Otto Gerhard OEXLE, Werner PARAVICINI (dir.), *Nobilitas. Funktion und Repräsentation des Adels in Alteuropa*, Göttingen, 1997 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 133), p. 216-256.

<sup>18</sup> Georg SCHEIBELREITER, *Der Bischof in merowingischer Zeit*, Cologne/Graz/Vienne, 1983 (Veröffentlichungen des Institut für österreichische Geschichtsforschung, 27) ; Henri PLATELLE, « L'évêque mérovingien d'après un ouvrage récent », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 80, 1985, p. 454-467.

<sup>19</sup> Stephanie COUÉ, *Hagiographie im Kontext. Schreibenlass und Funktion von Bischofsviten aus dem 11. und vom Anfang des 12. Jahrhunderts*, Berlin/New-York, 1997 (Arbeiten zur Frühmittelalterforschung, 24) ; Stephanie HAARLÄNDER, *Vitae episcoporum. Eine Quellengattung zwischen Hagiographie und Historiographie, untersucht an Lebensbeschreibungen von Bischöfen des Regnum Teutonicum im Zeitalter der Ottonen und Salier*, Stuttgart, 2000 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 47).

<sup>20</sup> Monique GOULLET, Martin HEINZELMANN (dir.), *La réécriture hagiographique dans l'Occident médiéval. Transformations formelles et idéologiques*, Stuttgart, 2003 (Beihefte der Francia, 58).

Charles Picard (sur l'Italie et sur Auxerre)<sup>21</sup>, de Michel Sot (sur les *Gesta episcoporum*)<sup>22</sup> et, plus récemment, de Thomas Granier<sup>23</sup> qui ont mis l'accent sur les cultes privilégiés rendus aux saints évêques ; sur le développement, à partir de l'époque carolingienne, d'une véritable historiographie épiscopale ; et enfin sur le réel souci de l'épiscopat d'ancrer dans la topographique urbaine cette mémoire épiscopale. Les évêques ont, en définitive, abondamment sollicité leurs prédécesseurs défunts. À titre de comparaison, on rappellera simplement que ces conclusions ne peuvent être généralisées : Stephanie Haarländer a ainsi récemment montré que les textes hagiographiques rédigés aux XI<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles en l'honneur des saints évêques d'Empire provenaient, pour une large part, de monastères au sein desquels avaient été inhumés les prélats<sup>24</sup>.

Enfin des études récentes sont venues éclairer la manière dont les élites épiscopales ont revendiqué cette position d'élites dans le domaine culturel au sens le plus large en faisant produire des manuscrits de prestige. Ce aspect n'est certes pas propre aux élites ecclésiastiques, mais il fut largement renforcé par l'utilisation quotidienne que l'évêque faisait de l'écrit, ne serait-ce que dans la liturgie. En témoignent aujourd'hui encore de somptueux sacramentaires tel celui que fit réaliser l'évêque Warmund d'Ivrée († 1002)<sup>25</sup>.

Peut-on pour autant parler de « la solidarité naturelle du corps épiscopal »<sup>26</sup> ? Il faut d'abord rappeler que le groupe connaît une importante hiérarchisation à l'époque carolingienne. Ébauchée dès la fin du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>27</sup>, celle-ci ne se développe pas sans tension au sein du groupe. Les conflits que connut Hincmar avec certains de ses suffragants en sont une excellente illustration. Mais un élément important de différenciation du groupe épiscopal réside aussi dans le rapport au souverain qui n'est accordé qu'à une partie d'entre eux. En examinant de près l'épiscopat bavarois et souabe, Geneviève Bühler-Thierry a ainsi pu mettre en évidence cet accès privilégié au roi dont jouissait une partie seulement de l'épiscopat du royaume de Germanie dans le dernier quart du IX<sup>e</sup> siècle (ce qui n'exclut cependant la conscience d'une responsabilité collégiale des évêques à l'égard du gouvernement du royaume)<sup>28</sup>.

Il faut aussi peut-être renoncer à l'image d'un groupe figé. On peut en effet se demander – mais ce point est loin d'être tranché – si le renouvellement du groupe épiscopal n'a pas été plus ouvert que celui de l'aristocratie laïque. Cette impression repose sur l'observation de

---

<sup>21</sup> Jean-Charles PICARD, « Espace urbain et sépultures épiscopales à Auxerre », dans P. RICHÉ (dir.), *La christianisation des pays entre Loire et Rhin* (cité n. 2), p. 205-222 ; ID., *Le souvenir des évêques. Sépultures, listes épiscopales et culte des évêques en Italie du Nord des origines au X<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1988 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 268).

<sup>22</sup> Michel SOT, « Organisation de l'espace et historiographie épiscopale dans quelques cités de la Gaule carolingienne », dans Bernard GUÉNÉE (dir.), *Le métier d'historien au Moyen Âge. Études sur l'historiographie médiévale*, Paris, 1977, p. 31-43 ; ID., *Gesta episcoporum, Gesta abbatum*, Turnhout, 1981 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, 37).

<sup>23</sup> Thomas GRANIER, « Naples au IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècle. Topographie religieuse et production hagiographique », dans Noël COULET, Olivier GUYOTJEANNIN (dir.), *La ville au Moyen Âge*, 1, *Ville et espace*, Paris, 1998, p. 113-131 ; ID., « Lieux de mémoire – lieux de culte à Naples aux V<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles : saint Janvier, saint Agrippin et le souvenir des évêques », dans *Faire mémoire. Souvenir et commémoration au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1999, p. 63-101.

<sup>24</sup> S. HAARLÄNDER, *Vitae episcoporum* (cité n. 19).

<sup>25</sup> Éric PALAZZO, *L'évêque et son image. L'illustration du pontifical au Moyen Âge*, Turnhout, 1999 ; Pierre Alain MARIAUX, *Waramond d'Ivrée et ses images. Politique et création iconographique autour de l'an mil*, Bèze, 2002 (Publications universitaires européennes, série 28, histoire de l'art, 388).

<sup>26</sup> N. GAUTHIER, « Le réseau de pouvoirs de l'évêque » (cité n. 10), p. 184.

<sup>27</sup> Émile LESNE, *La hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitains, primats en Gaule et Germanie depuis la réforme de saint Boniface jusqu'à la mort d'Hincmar (742-882)*, Lille, 1905.

<sup>28</sup> Geneviève BÜHLER-THIERRY, « Les évêques de Bavière et d'Alémanie dans l'entourage des derniers rois carolingiens en Germanie (876-911) », dans *Francia*, 16, fasc. 1, 1989, p. 31-52 ; EAD., *Évêques et pouvoir dans le royaume de Germanie. Les Églises de Bavière et de Souabe (876-973)*, Paris, 1997 ; EAD., « L'épiscopat en Francie orientale et occidentale à la fin du IX<sup>e</sup> siècle : substitut ou soutien du pouvoir royal ? », dans R. LE JAN (dir.), *La royauté et les élites* (cité n. 3), p. 347-364.

quelques cas – Ebbon de Reims (déposé en 835) est le plus cité – dont il faudrait savoir s'ils furent ou non exceptionnels.

Il convient désormais de dire quelques mots de l'entourage de l'évêque. Passons rapidement sur l'archidiacre, car les recherches se sont surtout appliquées à observer l'encadrement de plus en plus étroit du clergé cathédral. L'œuvre de Grégoire de Tours jette en tout cas une vive lumière sur le clergé épiscopal tourangeau dans la deuxième moitié du VI<sup>e</sup> siècle<sup>29</sup>. On sait donc qu'à cette époque des *canonici* étaient présents dans l'entourage de l'évêque de Tours et de ses collègues de Clermont, Bourges et Lyon. Mais il faut attendre le milieu du VIII<sup>e</sup> siècle, et surtout le début du IX<sup>e</sup> siècle, pour voir ces communautés adopter une règle uniforme<sup>30</sup>. L'histoire de ces chapitres cathédraux a été faite par Rudolf Schieffer dans le territoire de l'Empire médiéval<sup>31</sup>. On rappellera qu'en France, l'intérêt pour les chapitres a pris la forme d'enquêtes sur l'inscription de ces communautés dans le paysage urbain<sup>32</sup>.

La documentation est malheureusement silencieuse sur les destinées individuelles des chanoines. Qu'ensemble ils représentaient une « aristocratie cléricale » ne semble guère faire de doutes<sup>33</sup>. Mais les enjeux que représentaient pour les aristocraties locales l'admission de certains de ces membres au sein des chapitres cathédraux, la composition précise de ces communautés, le rôle prépondérant de certains, le pouvoir dont ils jouissaient effectivement lors de l'élection de l'évêque, et bien d'autres aspects encore restent malheureusement très difficiles à apprécier. On rappellera ainsi que dans l'exceptionnelle documentation qu'il nous a transmise, Flodoard n'a presque rien dit du chapitre cathédral de Reims et qu'il est encore moins bavard sur son propre compte : qu'il soit à compter parmi les « élites ecclésiastiques » se devine certes, mais il est impossible d'en dire davantage<sup>34</sup>.

La documentation conservée pour la Gaule mérovingienne permet aussi d'observer un ensemble original de clercs desservant les basiliques des saints. Dans l'optique de cette présentation, il convient surtout de citer celui qui en était à la tête avec le titre d'abbé. Ces « abbés de basilique » ont fait l'objet de recherches récentes montrant le rôle éminent qu'ils pouvaient jouer aux côtés de l'évêque<sup>35</sup>. Même si cela nous éloigne momentanément de notre propos, on ajoutera que l'attention des chercheurs s'est aussi portée sur les transformations de ces basiliques en communautés monastiques au VII<sup>e</sup> siècle – ainsi pour Saint-Denis<sup>36</sup> – et, plus

---

<sup>29</sup> Luce PIETRI, *La ville de Tours du IV<sup>e</sup> au VI<sup>e</sup> siècle. Naissance d'une cité chrétienne*, Rome, 1983 (Collection de l'École française de Rome, 69), p. 633-652.

<sup>30</sup> Josef SEMMLER, « Die Kanoniker und ihre Regel im 9. Jahrhundert », dans Irene CRUSIUS (dir.), *Studien zum weltlichen Kollegiatstift in Deutschland*, Göttingen, 1995 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 114 ; Studien zur Germania Sacra, 18), p. 62-109.

<sup>31</sup> Rudolf SCHIEFFER, *Die Entstehung von Domkapiteln in Deutschland*, Bonn, 1976 (Bonner historische Forschungen, 43).

<sup>32</sup> Jean-Charles PICARD (dir.), *Les chanoines dans la ville. Recherches sur la topographie des quartiers canoniaux en France*, Paris, 1994.

<sup>33</sup> P. TOUBERT, *Les structures du Latium* (cité n. 9), 2, p. 806.

<sup>34</sup> Michel SOT, *Un historien et son Église. Flodoard de Reims*, Paris, 1993, p. 43-55.

<sup>35</sup> Luce PIETRI, « Les abbés de basilique dans la Gaule du VI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 69, 1983, p. 5-28 ; Brigitte BEAUJARD, *Le culte des saints en Gaule. Les premiers temps. D'Hilaire de Poitiers à la fin du VI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2000 (Cerf. Histoire religieuse de la France, 15), p. 399-439 ; Hélène NOIZET, « Les basiliques martyriales au VI<sup>e</sup> et au début du VII<sup>e</sup> siècle », dans *Revue d'histoire de l'Église de France*, 87, 2001, p. 329-355 ; Robert GODDING, *Prêtres en Gaule mérovingienne*, Bruxelles, 2001 (Subsidia hagiographica, 82), p. 229-239.

<sup>36</sup> Josef SEMMLER, « Saint-Denis : Von der bischöflichen Coemeterialbasilika zur königlichen Benediktinerabtei », dans Hartmut ATSMÄ (dir.), *La Neustrie. Les pays au nord de la Loire de 650 à 850*, Sigmaringen, 1989 (Beihefte der Francia, 16), 2 volumes, 2, p. 75-123.

récemment, sur la nécessaire redéfinition des rapports avec la société (en raison de la présence des reliques) qu'elles ont entraînée<sup>37</sup>.

La concentration de tels pouvoirs religieux et civils dans les mains des évêques diocésains a pu provoquer des tensions qui localement et le plus souvent très provisoirement ont contribué à entretenir l'existence d'institutions originales : il s'agit des chorévêques et des abbés-évêques. La documentation les concernant a été réunie et discutée depuis longtemps, en particulier par Hieronymus Franck et Theodor Gottlob<sup>38</sup>, mais on manquait encore d'interprétations satisfaisantes.

Le développement de la fonction d'abbé-évêque tient avant tout aux conditions particulières dans lesquelles s'est structuré le christianisme celtique et au rôle assigné aux monastères dans l'encadrement religieux des campagnes. Mais les circonstances dans lesquelles cette institution a été adaptée en Occident au VII<sup>e</sup> siècle se caractérisent rarement par des nécessités pastorales<sup>39</sup>. Comme Alain Dierkens l'a bien montré, l'abbé-évêque a ainsi été « la clé de voûte » de la politique monastique des Pippinides aux confins septentrionaux de la Neustrie et de l'Austrasie, comme l'illustre excellemment la situation du monastère de Lobbes, dont les abbés Ursmer et Ermin portèrent le titre épiscopal dans la première moitié du VIII<sup>e</sup> siècle. La disparition de la charge s'explique alors aisément : il n'était alors plus utile à Pépin III, qui contrôlait l'ensemble des sièges épiscopaux de la région, tant neustriens qu'austriens, d'entretenir un tel émiettement des prérogatives épiscopales dans la région<sup>40</sup>. Ajoutons que l'on peut continuer à observer localement la réunion provisoire de la charge abbatiale et de la charge épiscopale<sup>41</sup>. Ce fut parfois la solution apportée pour résoudre une tension très vive entre le siège épiscopal et les principaux monastères du diocèse (ainsi entre l'évêché de Constance et les puissantes communautés de Saint-Gall et de Reichenau).

Concernant les chorévêques, l'exemple bavarois – au moins deux chorévêques, Madalwin et Cuno, sont autrement mieux documentés que par une simple souscription (comme c'est le cas le plus souvent) – invite à une analyse similaire. Bien établie au VIII<sup>e</sup> siècle (la Bavière est une terre de mission), il semble que la pérennité de l'institution au début du X<sup>e</sup> siècle ait ensuite été liée des possibilités qu'elle offrait aux aristocraties locales de « morceler au maximum le pouvoir des églises épiscopales »<sup>42</sup>. En Auvergne en revanche, la pérennité de la fonction au X<sup>e</sup> siècle procéderait du souci de l'épiscopat d'assurer la continuité du gouvernement du diocèse qui était souvent problématique lorsque le titulaire décédait. Au mépris des canons, le chorévêque était choisi par l'évêque pour lui succéder : c'était un évêque coadjuteur avant l'heure<sup>43</sup>.

Enfin, un dernier champ de recherche s'est appliqué à comprendre les limitations que l'évêque a donné à sa propre autorité. Il est bien évident que la question des rapports entre les

<sup>37</sup> Julia SMITH, « L'accès des femmes aux saintes reliques au haut Moyen Âge », dans *Médiévales*, 40, printemps 2001, p. 83-100.

<sup>38</sup> Hieronymus FRANK, *Die Klosterbischöfe des Frankenreiches*, Münster, 1932 (Beiträge zur Geschichte des alten Mönchtums und des Benediktinerordens, 17) ; Theodor GOTTLOB, *Der abendländische Chorepiskopat*, Bonn, 1928 (Kanonistische Studien und Text, 1).

<sup>39</sup> Alain DIERKENS, *Abbayes et chapitres entre Sambre et Meuse (VII<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles). Contribution à l'histoire religieuse des campagnes du haut Moyen Âge*, Sigmaringen, 1985 (Beihefte der Francia, 14), p. 297-299.

<sup>40</sup> *Ibid.*, p. 91-109 et 288-293 ; *id.*, « Carolus monasterium multorum eversor et ecclesiasticarum pecuniarum in usus proprios commutator ? Notes sur la politique monastique du maire du palais Charles Martel », dans Jörg JARNUT, Ulrich NONN *et al.* (dir.), *Karl Martell in seiner Zeit*, Sigmaringen, 1994 (Beihefte der Francia, 37), p. 277-294, aux p. 288-291.

<sup>41</sup> Rudolf SCHIEFFER, « Mönschbischöfe in der ottonisch-salischen Reichskirche », dans *Studien und Mitteilungen zur Geschichte des Benediktinerordens*, 113, 2002, p. 65-79.

<sup>42</sup> Geneviève BÜHRER-THIERRY, « Les chorévêques en Bavière. Leurs activités dans la première moitié du X<sup>e</sup> siècle », dans *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, 48, 1985, p. 479-488, à la p. 488.

<sup>43</sup> Christian LAURANSON-ROSAZ, *L'Auvergne et ses marges (Velay, Gévaudan) du VIII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle. La fin du monde antique ?*, Le Puy-en-Velay, 1987, p. 238-242.

communautés religieuses et leur évêque traverse toute l'histoire du haut Moyen Âge<sup>44</sup>, mais le problème s'est posé de manière particulièrement aiguë dans le royaume mérovingien des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles avec l'ensemble des privilèges de « liberté » concédés à de grandes communautés religieuses. Eugen Ewig en a tiré la matière de plusieurs études<sup>45</sup> et un éclairage anthropologique de ces dossiers a été récemment donné par Barbara Rosenwein<sup>46</sup>.

### Les « élites ecclésiastiques locales »

Le terme d'« élites ecclésiastiques locales » peut paraître désuet<sup>47</sup>, mais il a le mérite de mettre l'accent sur un intérêt assez récent de l'historiographie pour les relations d'étroite proximité (en particulier familiale) entretenues par certains clercs ruraux avec l'aristocratie locale.

À partir du VI<sup>e</sup> siècle, en effet, les institutions ecclésiastiques connaissent de profondes mutations liées à l'encadrement de plus en plus étroit des campagnes<sup>48</sup>. Cela implique un accroissement du nombre de clercs, en particulier de prêtres desservant les églises rurales, ainsi que la création de nouvelles fonctions ecclésiastiques destinées à faire le lien entre ce clergé rural et le clergé épiscopal urbain. L'historiographie traditionnelle s'est naturellement penchée sur la multiplication des charges ecclésiastiques intermédiaires ainsi que sur l'extraordinaire croissance du clergé rural, mais sans réellement chercher à discuter l'appartenance de leurs titulaires au groupe des élites ecclésiastiques. En revanche certaines études, en particulier des grandes thèses d'histoire régionale, ont, depuis les années 1960, apporté d'importants éléments de réflexion.

Toute tentative de définition des élites ecclésiastiques doit prendre en compte la profonde mutation que connaît l'Église à partir du VI<sup>e</sup> siècle. Jusque-là essentiellement épiscopale et urbaine, celle-ci s'ouvre aux campagnes dont elle organise alors l'encadrement religieux. Ces transformations institutionnelles sont désormais bien connues (malgré l'éparpillement de la documentation) depuis la publication de la thèse du Père Godding<sup>49</sup>. La délégation de plus en plus importante de responsabilités aux prêtres ruraux – exercées dans un cadre géographique de mieux en mieux délimité, surtout à partir de la deuxième moitié du VIII<sup>e</sup> siècle<sup>50</sup> – a provoqué la mise en place d'une hiérarchie ecclésiastique intermédiaire. Otto Gerhard Oexle a bien

---

<sup>44</sup> Récente synthèse de Pius ENGELBERT, « Bischöfe und Klöster im Frühmittelalter », dans *Römische Quartalschrift für christliche Altertumskunde und Kirchengeschichte*, 97, 2002, p. 161-193.

<sup>45</sup> Rassemblées pour l'essentiel dans Eugen EWIG, *Spätantikes und fränkisches Gallien. Gesammelte Schriften (1952-1973)*, Munich/Zürich, 1976-1979 (Beihefte der Francia, 3), 2 volumes ; présentation commode de ces dossiers, à partir de l'exemple de Corbie, par Laurent MORELLE, « Les statuts d'un grand monastère franc : Corbie (664-1050) », dans François BOUGARD (dir.), *Le christianisme en Occident du début du VII<sup>e</sup> siècle au milieu du XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1997, p. 203-224 (avec bibliographie p. 223-224).

<sup>46</sup> Barbara ROSENWEIN, *Negotiating Space. Power, Restraint and Privileges of Immunity in Early Medieval Europe*, Ithaca, 1999, p. 42-73.

<sup>47</sup> On peut le rapprocher de l'*Introduction aux études d'histoire ecclésiastique locale* (Paris, 1934-1940, 3 volumes) dont l'abbé Victor Carrière (1872 † 1946), cheville ouvrière de la *Revue d'histoire de l'Église de France*, fut le maître d'œuvre.

<sup>48</sup> *Cristianizzazione ed organizzazione ecclesiastica delle campagne nell'alto Medioevo : espansione e resistenza*, Spolète 1982 (Settimane di studio del Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 28), 2 volumes ; présentation commode dans Henri PLATELLE, « La paroisse et son curé jusqu'à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle. Orientations de la recherche actuelle », dans *L'encadrement religieux des fidèles au Moyen Âge et jusqu'au Concile de Trente. La paroisse, le clergé, la pastorale, la dévotion*, actes du 109<sup>e</sup> congrès national des sociétés savantes (Dijon, 1984), section d'histoire médiévale et de philologie, Paris, 1985, p. 11-26.

<sup>49</sup> R. GODDING, *Prêtres* (cité n. 35).

<sup>50</sup> Sur le processus de « territorialisation » de la paroisse, voir Josef SEMMLER, « Zehntgebot und Pfarrtermination in karolingischer Zeit », dans Hubert MORDECK (dir.), *Aus Kirche und Reich. Studien zu Theologie, Politik und Recht im Mittelalter. Festschrift für Friedrich Kempf*, Sigmaringen, 1983, p. 33-44.

montré que cet encadrement étroit a aussi été une réponse à des formes de solidarité plus spontanées, nouées entre les prêtres ruraux pour réduire la situation d'isolement « social » (le célibat) et « spatial » dans laquelle ils se trouvaient, mais dont les évêques pouvaient craindre qu'elles entrent en concurrence avec leur propre autorité<sup>51</sup>. C'est en tout cas l'interprétation la plus convaincante que l'on puisse donner de la répétition des interdictions conciliaires visant les *conjuraciones clericorum* des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles<sup>52</sup>.

Aux archiprêtres mérovingiens<sup>53</sup> puis carolingiens, succédèrent progressivement, à partir du X<sup>e</sup> siècle, les doyens de chrétienté médiévaux (on a aussi rappelé plus haut que l'institution choréepiscopale fit les frais de cette réorganisation). Ces charges étaient occupées par des clercs (eux-mêmes desservant un oratoire) résidant dans les campagnes, encadrés de surcroît par les archidiacones urbains (dont les compétences vont alors s'appliquer à une circonscription précise, l'archidiaconé)<sup>54</sup>. Plusieurs exemples locaux permettent d'observer la manière dont les choses se sont passées à partir du IX<sup>e</sup> siècle : le diocèse de Reims sous l'épiscopat d'Hincmar (845† 882), étudié par Jean Devisse et, plus récemment par Martina Stratmann<sup>55</sup> ; ou encore dans celui de Liège où la documentation permet de discuter de la naissance, au X<sup>e</sup> siècle, des doyens ruraux<sup>56</sup>.

Mais il est difficile de généraliser et les institutions ecclésiastiques se sont naturellement adaptées aux conditions locales. Dans le monde méditerranéen, la création de charge ecclésiastique intermédiaire était moins nécessaire du fait de la petite taille des diocèses, mais des mutations sociales spécifiques – *l'incastellamento* – ont été accompagnées par l'institution d'archiprêtres castraux. À la fin du XI<sup>e</sup> siècle, ces derniers supplantèrent définitivement les titulaires des églises plébanes (baptismales) dont dépendaient les desservants des oratoires de moindre importance<sup>57</sup>. La documentation ne permet pas toujours de se prononcer sur l'appartenance des titulaires de ces nouvelles charges à l'élite ecclésiastique. La réponse peut assurément être positive. Dans le Latium, l'archiprêtre castral et son clergé sont « sans doute plus proche[s], écrit Pierre Toubert, des seigneurs que de leurs paysans »<sup>58</sup>. Dans le cadre de cette rapide présentation, contentons-nous de constater que cette densification de la hiérarchie ecclésiastique, si elle a procédé de la volonté de l'épiscopat de mieux contrôler le clergé, a aussi ouvert un nouveau champ d'action aux stratégies individuelles et familiales. Aux yeux des historiens, cela implique une diversification des élites ecclésiastiques.

Il convient désormais de considérer la situation des desservants des églises rurales. L'historiographie de cette question reste encore très marquée par les schémas dessinés au début du siècle – en Allemagne par Ulrich Stutz ; en France par Pierre Imbart de la Tour et M<sup>EF</sup> Lesne

---

<sup>51</sup> Otto Gerhard OEXLE, « Conjuratio und Gilde im frühen Mittelalter. Ein Beitrag zum Problem der sozialgeschichtlichen Kontinuität zwischen Antike und Mittelalter », dans Berent SCHWINEKÖPER (dir.), *Gilden und Zünfte. Kaufmännische und gewerbliche Genossenschaften im frühen und Hohen Mittelalter*, Sigmaringen, 1985 (Vorträge und Forschungen, 29), p. 151-214, aux p. 165-195 ; ces arguments ont été résumés dans ID., « Conjuratio et ghilde dans l'Antiquité et dans le haut Moyen Âge. Remarques sur la continuité des formes de la vie sociale », dans *Francia*, 10, 1983, p. 1-19, aux p. 7-12.

<sup>52</sup> Il est en effet difficile de voir simplement dans ses *conjuraciones* de « véritable[s] complot[s] des prêtres contre leurs évêques » (R. GODDING, *Prêtres* (cité n. 35), p. 285).

<sup>53</sup> *Ibid.*, p. 243-253.

<sup>54</sup> Présentation synthétique de Josef SEMMLER, « Mission und Pfarrorganisation in den rheinischen, mosel- und maasländischen Bistümern (5.-10. Jahrhundert) », dans *Cristianizzazione ed organizzazione* (cité n. 48), 2, p. 813-888, aux p. 872-882.

<sup>55</sup> Martina STRATMANN, *Hincmar von Reims als Verwalter von Bistum und Kirchenprovinz*, Sigmaringen, 1991 (Quellen und Forschungen zum Recht im Mittelalter, 6), p. 24-30 ; Jean DEVISSE, *Hincmar, archevêque de Reims (845-882)*, Genève, 1975-1976, 3 volumes, 2, p. 862-872.

<sup>56</sup> Alain DIERKENS, « La création des doyennés et des archidiaconés dans l'ancien diocèse de Liège (début du X<sup>e</sup> siècle ?). Quelques remarques de méthode », dans *Le Moyen Âge*, 92, 1986, p. 345-365 ; André DEBLON, « Les origines des doyennés ruraux dans le diocèse de Liège », *ibid.*, 105, 1999, p. 703-716.

<sup>57</sup> P. TOUBERT, *Les structures du Latium* (cité n. 9), 2, p. 865, n. 2.

<sup>58</sup> *Ibid.*, p. 871.

(dont la synthèse récente de Michel Aubrun reste encore très proche) –, insistant sur la sujétion des églises rurales vis-à-vis des grands laïcs, soit parce qu'ils en étaient les fondateurs, soit parce qu'ils auraient progressivement réussi à mettre la main sur les églises fondées à l'origine par l'épiscopat dans les *vici*. Dans leur très grande majorité, ces églises auraient ainsi connu une double dépendance à l'égard de leurs propriétaires qui contrôlaient non seulement le patrimoine, mais également le desservant dont ils étaient à l'origine de la nomination<sup>59</sup>. L'historiographie traditionnelle a d'autant plus volontiers condamné cette situation des églises « aux mains des laïcs » que les réformateurs grégoriens s'attaqueront précisément à liquider le système en favorisant leur incorporation dans le patrimoine des grands établissements monastiques ou canoniaux. On constate aujourd'hui l'anachronisme d'une telle conception opposant églises privées et églises publiques (ou plutôt épiscopales) pour mieux dénoncer les premières. En fait, comme l'a remarqué Laurent Feller, il n'existait pas, avant le XI<sup>e</sup> siècle, d'alternative au système de l'église privée : les églises dites publiques (en particulier les *plebes* italiennes) se présentent en fait davantage comme les églises privées de l'évêque<sup>60</sup>.

Retenons pour notre propos que les interprétations traditionnelles ont véhiculé une image extrêmement négative du clergé rural dont on imagine qu'il aurait vécu dans une véritable situation de dépendance à l'égard de l'aristocratie locale et aurait, pour cette raison négligé, une bonne part de ses tâches pastorales. Cette vision des choses – qui, si elle était fondée, interdirait de classer ces « modestes tâcherons du culte »<sup>61</sup> dans le groupe des élites locales –, se lit en grande partie dans la documentation normative ecclésiastique (canons des conciles, statuts épiscopaux) qui pointait les abus les plus criants du système pour mieux rappeler les droits de l'évêque sur son clergé. Le document le plus significatif à cet égard est la lettre adressée par l'archevêque Agobard de Lyon (816 † 840) à son collègue Bernard de Vienne. Rares ont été les historiens à avoir signalé ce hiatus<sup>62</sup>. Depuis quelques décennies cependant, le problème de l'insertion du clergé dans la société rurale a été réévalué par l'examen de la documentation diplomatique, en particulier les actes de dotation d'églises rurales. Les desservants y apparaissent parfois, suffisamment en tout cas pour permettre de nuancer fortement le schéma

---

<sup>59</sup> Ulrich STUTZ, *Geschichte des kirchlichen Benefizialwesens von seinen Anfängen bis zu die Zeit Alexanders III.*, 1/1, Berlin, 1895 ; ID., *Die Eigenkirche als Element des mittelalterlich-germanischen Kirchenrechts*, rééd. Darmstadt, 1955 ; Pierre IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1900 (dont s'est inspirée la longue présentation de Henri LECLERCQ, « Paroisses rurales », dans *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, 13, 1938, col. 2197-2235) ; voir la discussion de William SESTON, « Note sur les origines religieuses des paroisses rurales », dans *Revue d'histoire et de philosophie religieuse*, 15, 1935, p. 243-254 qui nuance le rôle exclusif des grands propriétaires fondateurs ; Émile LESNE, *Histoire de la propriété ecclésiastique en France*, 1, *Aux époques romaines et mérovingiennes*, Lille, 1910, p. 49-78 ; Michel AUBRUN, *La paroisse en France. Des origines au XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1986, p. 11-105. – La meilleure présentation générale du problème se lit aujourd'hui dans Rudolf SCHIEFFER, « Eigenkirche, Eigenkirchenwesen », dans *Lexikon des Mittelalters*, 3, 1986, col. 1705-1707 et surtout Wilfried HARTMANN, « Der rechtliche Zustand der Kirchen au dem Land : Die Eigenkirche in der fränkischen Gesetzgebung des 7. bis 9. Jahrhunderts », dans *Cristianizzazione ed organizzazione* (cité n. 48), 1, p. 397-441.

<sup>60</sup> Laurent FELLER, *Les Abruzzes médiévales. Territoire, économie et société en Italie centrale du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle*, Rome, 1998 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, 300), p. 786 ; voir aussi P. TOUBERT, *Les structures du Latium* (cité n. 9), 2, p. 881-894.

<sup>61</sup> Michel AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges des origines au XIV<sup>e</sup> siècle*, Clermont-Ferrand, 1981 (Publication de l'Institut d'études du Massif central, 21), p. 403.

<sup>62</sup> M. AUBRUN, *La paroisse* (cité n. 59), p. 42-55 tend ainsi à généraliser le tableau donné par Agobard de Lyon : « ce prêtre, que l'on peut supposer dévoué et un peu instruit est tout indiqué pour devenir le factotum et l'homme de confiance : il dresse les chiens et les chevaux, il est habile caviste et expert régisseur » (p. 43) ; voir aussi ID., « Le clergé rural dans le royaume franc du VI<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle », dans Pierre BONNASSIE (dir.), *Le clergé rural dans l'Europe médiévale et moderne*, Toulouse, 1995 (Flaran, 13), p. 15-27 ; pour une mise en garde à l'égard de cette documentation normative : W. HARTMANN, « Der rechtliche Zustand » (cité n. 59), p. 398 et 415-416 (lettre d'Agobard).

qui vient d'être rapidement présenté. Plusieurs grandes thèses d'histoire régionale ont consacré d'excellentes pages à ce problème<sup>63</sup>.

Plusieurs fonds d'archives permettent en effet d'observer que la possession de l'église par une ou plusieurs familles aristocratiques (ou issues de la riche paysannerie) entraînait la desserte par l'un des membres de cette famille. C'est en Catalogne, plus précisément pour le diocèse de La Seu d'Urgell, que la documentation est actuellement la plus riche et la plus accessible. Plusieurs actes de consécration nous renseignent ainsi sur les fondateurs/propriétaires des églises rurales<sup>64</sup>. Il arrive souvent que le fondateur soit lui-même le desservant de son église. Dans d'autres cas, la fondation est le fait de plusieurs membres d'une même famille qui confient le service religieux à l'un des leurs. Cette situation catalane est-elle exemplaire ou exceptionnelle ? Benoît Cursente a ainsi récemment rappelé qu'il y avait une spécificité des sociétés montagnardes dont les prêtres privilégiaient davantage les liens familiaux que les liens ecclésiastiques<sup>65</sup>. Mais si l'on parcourt la liste des 160 églises mentionnées dans les *traditiones* du chapitre cathédral de Freising entre le milieu du VIII<sup>e</sup> et la fin du IX<sup>e</sup> siècle telle que l'a dressée Wilhelm Störmer, on ne peut qu'être frappé par le nombre de sanctuaires qui, avant de passer dans le patrimoine du chapitre, étaient possédés soit par un prêtre, soit par un laïc qui en avait confié la desserte à un parent<sup>66</sup>. Une enquête plus poussée dans d'autres cartulaires apporterait sans doute des résultats tout aussi significatifs<sup>67</sup>.

On peut parfois observer des situations un peu différentes : ainsi en Catalogne, l'église peut aussi être la propriété de la communauté villageoise au X<sup>e</sup> siècle qui ont alors la liberté d'y nommer le desservant (parfois même en se passant de l'accord de l'évêque). Cette procédure, si consensuelle soit-elle, ne doit pas faire illusion : elle aboutit à la nomination d'individus choisis dans l'élite locale des *boni homines*<sup>68</sup>.

---

<sup>63</sup> L. FELLER, *Les Abruzzes* (cité n. 52), p. 805-825 ; mais la documentation est parfois inexistante avant le XII<sup>e</sup> siècle : P. TOUBERT, *Les structures du Latium* (cité n. 7), 2, p. 894-896.

<sup>64</sup> Ces actes sont commodément rassemblés dans Cebrià BARAUT (éd.), *Les actes de consagracions d'esglèsies de l'antic bisbat d'Urgell (segles IX-XII)*, La Seu d'Urgell, 1986 ; voir. Pierre BONNASSIE, Jean-Pascal ILLY, « Le clergé paroissial aux IX<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles dans les Pyrénées orientales et centrales », dans P. BONNASSIE (dir.), *Le clergé rural* (cité n. 62), p. 153-166, aux p. 154-162 ; sur la richesse de la documentation catalane, voir désormais Pierre BONNASSIE, Jordi FERNANDEZ-CUADRENCH, « Les documents catalans des IX<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles : éditions récentes et publications en cours », dans *Le Moyen Âge*, 105, 1999, p. 149-160. – Curieusement, Juan José LARREA, *La Navarre du IV<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècle. Peuplement et société*, Bruxelles, 1998 (Bibliothèque du Moyen Âge, 14) ne s'est pas intéressé au clergé rural.

<sup>65</sup> Dans les conclusions qu'il a tirées du 34<sup>e</sup> congrès de la SHMESP (Chambéry, 23-25 mai 2003) sur les « Montagnes médiévales ».

<sup>66</sup> Wilhelm STÖRMER, « Adelige Eigenkirchen und Adelsgräber. Denkmalpflegerische Aufgaben », dans *Zeitschrift für bayerische Landesgeschichte*, 38, 1975, p. 1142-1158 ; la richesse du fond de Freising avait déjà retenu l'intérêt d'Ulrich STUTZ, « Das Eigenkirchenvermögen. Ein Beitrag zur Geschichte des altendeutschen Sachsenrechtes auf Grund der Freisinger Traditionen » dans *Festschrift Otto Gierke zum siebzigsten Geburtstag : dargebracht von Schülern, Freunden und Verehrern*, Weimar, 1911, p. 1187-1268 ; voir aussi W. HARTMANN, « Der rechtliche Zustand » (cité n. 59), p. 416-420.

<sup>67</sup> Ainsi dans le cartulaire de Saint-Bertin, le cas de l'église de Roksem, en Flandre, édiflée par le prêtre Félix au milieu du VIII<sup>e</sup> siècle : Maurits GYSSELING, Anton C. F. KOCH (éd.), *Diplomata belgica ante annum millesimum centesimum scripta*, Bruxelles, 1950, 1, p. 31-34 ; sur la tradition de l'acte de Félix, voir désormais Laurent MORELLE, *Autour de Folcuin de Saint-Bertin*, mémoire inédit d'habilitation, Université de Paris I, 2001. – On verra aussi dans ce sens les exemples donnés par M. AUBRUN, *L'ancien diocèse de Limoges* (cité n. 53), p. 347-350 ; Elisabeth MAGNOU-NORTIER, *La société laïque et l'Église dans la province ecclésiastique de Narbonne (zone cispyrénéenne) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle*, Toulouse, 1974 (Publications de l'Université de Toulouse - Le Mirail, série A, 20), p. 425-430 et 633-634 (pour la traduction de l'acte de consécration de l'église de Riufarré dans le diocèse d'Elne en 992) ; ou encore Noël-Yves TONNERRE, *Naissance de la Bretagne. Géographie historique et structures sociales de la Bretagne méridionale (Nantais et Vannetais) de la fin du VIII<sup>e</sup> à la fin du XII<sup>e</sup> siècle*, Angers, 1994 (Bibliothèque historique de l'Ouest), p. 253-254 et surtout Wendy DAVIES, *Small Worlds. Community in Early Medieval Brittany*, Berkeley/Los Angeles, 1988 pour l'exploitation des actes du cartulaire de Redon.

<sup>68</sup> Pierre BONNASSIE, *La Catalogne du milieu du X<sup>e</sup> à la fin du XI<sup>e</sup> siècle. Croissance et mutations d'une société*, Toulouse 1975-1976, 2 volumes (Publications de l'Université de Toulouse - Le Mirail, série A, 23 et 29), 1,

Continuons à examiner la documentation catalane. Plusieurs actes signalent que ces prêtres jouissaient d'une réelle aisance économique et qu'ils disposaient d'une réelle culture transmise dans la famille : cela se marque en effet par la présence, dans le patrimoine familial, de livres et de mobilier liturgique. Force de constater que ces prêtres appartenaient incontestablement à l'élite rurale. On doit enfin ajouter que rien n'indique que cette appropriation de l'église et de la charge de desservant n'ait nui à la qualité du service religieux. Bien au contraire, comme le montrent plusieurs exemples italiens relevés par François Bougard, l'église, son trésor, sa bibliothèque ont incontestablement bénéficié de cette situation<sup>69</sup>.

Il n'est désormais plus possible de douter de l'appartenance d'une partie des prêtres ruraux à l'élite locale dont ils sont précisément issus. Mieux, comme l'a récemment souligné Laurent Feller, « la question de la propriété [de l'église] définit l'élite sociale »<sup>70</sup>. C'est encore plus vrai de la charge de desservant et dans le cas de familles co-proPRIÉTAIRES, on peut penser que celle-ci apporte même un élément de distinction supplémentaire. Ces recherches attendent encore une synthèse qui permette d'apprécier plus précisément les traits généraux du problème et la diversité des situations locales.

Il reste cependant bien des points à éclaircir et à préciser quant à la reconnaissance dont jouissaient concrètement ces membres du clergé rural. Outre une réelle aisance économique, ils pouvaient tirer un prestige certain de leur position d'intermédiaire entre la société rurale et des instances politiques et religieuses, en particulier l'évêque et son entourage. Une étude récente est venue le rappeler en se fondant sur le formulaire, conservé dans deux manuscrits copiés à Freising au X<sup>e</sup> siècle, d'un serment de fidélité prêté en vieil haut allemand par les desservants d'églises l'évêque qui les avait installés<sup>71</sup>. Mais c'est aussi en tant que maîtres d'œuvre exclusifs de la liturgie que les clercs ruraux manifestaient et faisaient reconnaître concrètement leur position d'autorité au sein de la société rurale. Longtemps négligé par les historiens, ce champ de recherche est l'objet depuis plusieurs années de travaux de la part d'Arnold Angenendt en Allemagne, du Père Gy et d'Éric Palazzo en France<sup>72</sup>. Il faut aussi rappeler le renouvellement apporté actuellement par les recherches de Philippe Bernard et d'Yitzhak Yen à notre connaissance de la vie liturgique à l'époque mérovingienne<sup>73</sup>. La liturgie comprise

p. 308-309 ; ID., Pierre GUICHARD, « Les communautés rurales en Catalogne et dans le pays valencien (IX<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècle) », dans *Les communautés villageoises en Europe occidentale du Moyen Âge aux Temps modernes*, Auch, 1984 (Flaran, 4), p. 79-115, aux p. 80-81 ; l'acte de consécration de l'église de Pégueroles en 1008 (en fait l'analyse qu'en donne le cartulaire de l'église cathédrale d'Urgell au XIII<sup>e</sup> siècle) est présenté et traduit dans Michel ZIMMERMANN (dir.), *Les sociétés méridionales autour de l'an mil. Répertoire des sources et documents commentés*, Paris 1992, p. 220-222.

<sup>69</sup> Voir dans ce sens François BOUGARD, « Trésors et mobilia italiens du haut Moyen Âge », dans Jean-Pierre CAILLET (dir.), *Les trésors de sanctuaires de l'Antiquité à l'époque romane*, Nanterre, 1996 (Centre de recherche sur l'Antiquité tardive et le haut Moyen Âge, cahier 7), p. 161-197 ; je cite la p. 24 de l'édition disponible en ligne sur *Reti Medievali* (<http://centri.univr.it/RM/biblioteca/>).

<sup>70</sup> Laurent FELLER, *L'Église et la société en Occident. Pouvoir politique et pouvoir religieux du VII<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, Paris, 2001, p. 202. – Voir également sur ce point la contribution du même auteur au séminaire de Marne-la-Vallée/Paris : « L'historiographie des élites rurales du haut Moyen Âge. Émergence d'un problème » [17 p.], spéc. p. 11-15.

<sup>71</sup> Stefan ESDERS, Heike Johanna MIERAU, *Der althochdeutsche Klerikereid. Bischöfliche Diözesangewalt, kirchliches Benefizialwesen und volkssprachliche Rechtspraxis im frühmittelalterlichen Baiern*, Hanovre, 2000 (Monumenta Germaniae historica. Studien und Texte, 28).

<sup>72</sup> Voir le dossier « Religion et liturgie » dans J.-C. SCHMITT, O. G. OEXLE (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge* (cité n. 1), p. 171-229 ; on se contentera de citer ici deux études récentes : Éric PALAZZO, « Le rôle des *libelli* dans la pratique liturgique du haut Moyen Âge. Histoire et typologie », dans *Revue Mabillon*, nouv. série, 1 (62), 1990, p. 9-36 ; ID., « Foi et croyance au Moyen Âge. Les médiations liturgiques », dans *Annales HSS*, 1998, p. 1131-1154.

<sup>73</sup> Yitzhak HEN, *Culture and Religion in Merovingian Gaul, AD 481-751*, Cologne/Leyde/New-York, 1995 (Cultures, Beliefs and Traditions, 1) à lire à la lumière des recensions de Philippe Bernard (*Francia*, 24/1, 1997, p. 188-191) et de Robert Godding (*Analecta Bollandiana*, 115, 1997, p. 394-399) ; Yitzhak HEN, « Unity in diversity : the liturgy of frankish Gaul before the Carolingians », dans Robert Norman SWANSON (dir.), *Unity and Diversity in the Church*, Oxford, 1996 (Studies in Church History, 32), p. 19-30.

comme « ciment social » (je cite une expression de Michel Lauwers<sup>74</sup>) est un élément qui doit assurément retenir l'attention si l'on cherche à bien comprendre le rapport établi par les élites ecclésiastiques et le reste de la société du haut Moyen Âge.

La question des « élites ecclésiastiques locales » doit être posée de manière différente dans le cas des églises appartenant aux grandes communautés monastiques. La situation semble avoir été répandue dès l'époque mérovingienne même s'il faut se méfier d'une certaine illusion documentaire en raison de la bien meilleure conservation des archives monastiques. Si les sources – en particulier les polyptyques – permettent de dresser précisément la carte des églises dépendant de telle ou telle communauté ainsi que de leur patrimoine, elles sont en revanche fort silencieuses sur leurs desservants. Dans la majorité des cas, il ne semble pas que les moines aient assuré eux-mêmes la desserte de leurs sanctuaires<sup>75</sup>. Mais comment étaient donc recrutés les desservants ? Ces charges étaient-elles l'objet des ambitions de l'élite locale qui en recherchait la concession ? Les moines nommaient-ils des « étrangers », recrutés dans la *familia* du monastère ? Il est souvent bien difficile de le savoir. Tout au plus peut-on observer une forte empreinte communautaire (ce qui rejoint les observations faites par Otto Gerhard Oexle pour le clergé mérovingien). Pierre Toubert a remarqué qu'en Italie la desserte était souvent dévolue à un groupe de prêtres<sup>76</sup>. Ailleurs on observe de petites communautés canoniales dans la dépendance des communautés monastiques<sup>77</sup>. C'est aussi le moment de rappeler que certains historiens anglo-saxons proposent même de généraliser ce modèle de petites communautés, qu'ils nomment *minster*, assurant l'encadrement religieux des populations rurales<sup>78</sup>.

En tout cas ces clercs, à la fois desservants, mais aussi souvent représentants des intérêts du monastère, les mettaient certes dans une situation de dépendance (qui n'était pas toujours celle des desservants des églises patrimoniales, on l'a vu) mais ils pouvaient aussi bénéficier de l'incontestable autorité du monastère qu'ils représentaient.

### Les élites monastiques

C'est aussi à propos des élites monastiques que s'est manifesté, ces dernières années, le renouvellement de l'historiographie. Cela s'explique par un radical changement de perspective. La vie monastique a été conçue au IV<sup>e</sup> siècle comme une manière de rompre radicalement avec

<sup>74</sup> Michel LAUWERS, « Parole de l'Église et ordre social : la prédication aux VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècles », dans F. BOUGARD (dir.), *Le christianisme en Occident* (cité n. 45), p. 93.

<sup>75</sup> Ursmer BERLIÈRE, « L'exercice du ministère paroissial par les moines dans le haut Moyen Âge », dans *Revue bénédictine*, 39, 1927, p. 227-250 ; Pierre Toubert, « Monachisme et encadrement religieux des campagnes en Italie aux X<sup>e</sup>-XII<sup>e</sup> siècles », dans *Le istituzioni ecclesiastiche della « societas christiana » dei secoli XI-XII, Diocesi, pievi e parrocchie*, Milan, 1977, p. 416-441 ; Giles CONSTABLE, « Monasteries, rural churches and the *cura animarum* in the early Middle Ages », dans *Cristianizzazione ed organizzazione* (cité n. 48), 1, p. 349-389 ; Thomas L. AMOS, « Monks and pastoral care in the early Middle Ages », dans Thomas F. X. NOBLE, John J. CONTRENI (dir.), *Religion, culture, and society in the early Middle Ages. Studies in honor of Richard E. Sullivan*, Kalamazoo, 1987, p. 165-180.

<sup>76</sup> P. TOUBERT, « Monachisme et encadrement religieux » (cité n. 75), p. 425-431.

<sup>77</sup> U. BERLIÈRE, « L'exercice du ministère paroissial » (cité n. 75), p. 240-242 ; ces petites communautés canoniales ont fait l'objet d'études approfondies pour le diocèse de Liège : Daniel MISONNE, « Chapitres séculiers dépendant d'abbayes bénédictines au Moyen Âge dans l'ancien diocèse de Liège », dans *La vita comune del clero nei secoli XI e XII*, Mendola, 1962 (*Miscellanea del centro di studi medioevali*, 3), 2 volumes, 1, p. 412-432 ; et pour le comté de Flandre : Brigitte MEIJNS, *Aken of Jeruzalem ? Het ontstaan en de hervorming van de kanonikale instellingen in Vlaanderen tot circa 1155*, Leuven, 2000, 2 volumes, 1, p. 213-280.

<sup>78</sup> John BLAIR, Richard SHARPE (dir.), *Pastoral Care Before the Parish*, Leicester/Londres/New-York, 1992 ; Sarah FOOT, « Parochial ministry in early Anglo-Saxon England : the role of monastic communities », dans William J. SHEILS et Diana WOOD (dir.), *The Ministry. Clerical and Lay*, Oxford, 1989, (*Studies in Church History*, 26), p. 43-54. – Pour une discussion de ce modèle, voir les remarques de Eric Cambridge et Donald Rollason ainsi que la réponse de John Blair dans *Early Medieval Europe*, 4, 1995, fasc. 1, p. 87-104 et *ibid.* fasc. 2, p. 193-212.

le monde. À partir des VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> siècles et plus encore au IX<sup>e</sup> siècle, les communautés monastiques s'inscrivent délibérément au cœur des réseaux politiques, économiques et spirituels (avec la multiplication des liens de confraternité) au sein des sociétés du haut Moyen Âge<sup>79</sup>. Il revient à l'anthropologie d'avoir, depuis quelques années, aider à éclairer la cohérence de ces différentes formes d'échanges dont les « élites monastiques » (mais on pourrait y inclure les « élites canoniales ») furent les maîtres d'œuvre<sup>80</sup>.

Ces transformations du monachisme en Occident se sont une nouvelle fois traduites par une innovation institutionnelle : celle de l'abbatiate laïque (ou, plus largement, de l'abbatiate non-régulier car la charge abbatiale pouvait aussi être confiée à un clerc étranger à la communauté par le protecteur, qu'il s'agisse du fondateur ou du souverain). Le phénomène est désormais bien connue depuis l'étude fondamentale de Franz Felten<sup>81</sup>. Pour notre propos, il reste cependant toujours à discuter au cas par cas, en fonction d'autres critères, de l'appartenance de tel abbé non-régulier ou de tel abbé laïque au groupe des élites monastiques. Est-il raisonnable d'y inclure le clerc Hubert, frère de la reine Teutberge, abbé de Saint-Maurice d'Agaune et de Saint-Martin de Tours ? En revanche Alcuin († 804), abbé de Saint-Martin de Tours et de bien d'autres communautés ; ou encore Fridugise († 834), archichapelain de Louis le Pieux, lui aussi abbé de Saint-Martin de Tours ainsi que de Saint-Bertin, trouvent assurément toute leur place dans le groupe.

L'historiographie récente s'est particulièrement préoccupée de ces élites monastiques. Les communautés et leurs charges abbatiales<sup>82</sup>, et tout particulièrement les communautés féminines, représentaient en effet des enjeux de tout premier ordre pour les grands groupes aristocratiques soucieux de maintenir l'intégrité du patrimoine familial, de lui ajouter un caractère sacré, mais aussi, grâce aux donations, aux oblations d'enfant, à l'entrée de tel ou tel membre de la famille<sup>83</sup>, de structurer localement les fidélités aristocratiques. Le fonctionnement de ces *Eigenklöster* n'était guère différent de celui des *Eigenkirchen* évoquées plus haut, mais il est incontestablement mieux documenté. Qu'il suffise ici de citer l'exemple de Jouarre au VII<sup>e</sup> siècle ou encore celui de Milz (en Thuringe) au siècle suivant<sup>84</sup>. Enfin, la charge abbatiale

---

<sup>79</sup> Excellent état de la question dans Otto Gerhard OEXLE, « Les moines d'Occident et la vie politique et sociale dans le haut Moyen Âge », dans Alain DIERKENS, Daniel MISONNE *et al.* (dir.), *Le monachisme à Byzance et en Occident du VIII<sup>e</sup> au X<sup>e</sup> siècle. Aspects internes et relations avec la société*, actes du colloque de l'abbaye de Maredsous (14-16 mai 1992), Maredsous, 1993 (= *Revue bénédictine*, 103, fasc. 1-2), p. 255-272 ; sur la dialectique ouverture/clôture, voir l'analyse stimulante de Mayke DE JONG, « Internal cloisters : the case of Ekkehard's *Casus sancti Galli* », dans Walter POHL, Helmut REIMITZ (dir.), *Grenze und Differenz im frühen Mittelalter*, Vienne, 2000 (Österreichische Akademie der Wissenschaften, philosophisch-historische Klasse, Denkschriften, 287 ; Forschungen zur Geschichte des Mittelalters, 1), p. 209-221.

<sup>80</sup> Barbara ROSENWEIN, *To Be the Neighbor of Saint Peter. The Social Meaning of Cluny's Property (909-1049)*, Ithaca, 1989.

<sup>81</sup> Franz J. FELTEN, *Äbte und Laienäbte im Frankenreich. Studien zum Verhältnis von Staat und Kirche im früheren Mittelalter*, Stuttgart, 1980 (Monographien zur Geschichte des Mittelalters, 20) ; Anne-Marie HELVÉPIUS, « L'abbatiate laïque comme relais du pouvoir royal aux frontières du royaume. Le cas du nord de la Neustrie au IX<sup>e</sup> siècle », dans R. LE JAN (dir.), *La royauté et les élites* (cit. n. 3), p. 285-299.

<sup>82</sup> Pour les différentes fonctions monastiques, voir toujours Adalbert DE VOGÜÉ, *La communauté et l'abbé dans la règle de saint Benoît*, Paris, 1961 ; présentation récente des fonctions monastiques féminines à la lumière de l'*Institutio sanctimonialium* de 816 : Thomas SCHILP, *Norm und Wirklichkeit religiöser Frauengemeinschaften im Frühmittelalter. Die Institutio sanctimonialium Aquisgranensis des Jahres 816 und die Problematik der Verfassung von Frauenkommunitäten*, Göttingen, 1998 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 137 ; Studien zur Germania sacra, 21), p. 66-73.

<sup>83</sup> Sur l'oblation : Mayke DE JONG, *In Samuel's Image. Child Oblation in the Early Medieval West*, Leyde/New-York, 1996 ; pour les veuves, voir Emmanuelle SANTINELLI, *Des femmes explorées ? Les veuves dans la société aristocratique du haut Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2003, aux p. 170-189.

<sup>84</sup> Régine LE JAN, « Monastères de femmes, violence et compétition pour le pouvoir dans la Francie du VII<sup>e</sup> siècle », dans EAD., *Femmes, pouvoir et société dans le haut Moyen Âge*, Paris, 2001 (Les médiévistes français, 1), p. 89-107, aux p. 96-98 (Jouarre) ; EAD., « Réseaux de parenté, *memoria* et fidélité autour de l'an 800 », *ibid.*, p. 108-118, aux p. 115-118, en attendant l'étude à paraître dans les *Mélanges Michel Parisse* (Milz).

représente aussi pour une femme un des rares moyens d'exercer un réel pouvoir dans la société, en particulier sous la forme de la délégation de droits publics. Les historiens ont pu le constater dans le monde franc, anglo-saxon et celtique<sup>85</sup> ; l'observation vaut davantage encore pour le X<sup>e</sup> siècle ottonien et ses nombreuses fondations de communautés de chanoinesses<sup>86</sup>. Ajoutons enfin que cette situation se reflète dans une abondante production hagiographique<sup>87</sup>.

On ajoutera enfin que l'historiographie a eu sans doute tendance à surestimer le rôle des Carolingiens. Certes leur protection s'étendit (directement ou par la médiation de monastères dont ils étaient maîtres) à un nombre considérable de ces communautés aristocratiques qu'elles finirent par contrôler, détournant à leur profit les fidélités locales<sup>88</sup>. Le cas de Lorsch au IX<sup>e</sup> siècle est à cet égard exemplaire<sup>89</sup>. Mais des études récentes ont mis en lumière les stratégies des groupes familiaux (parfois couronnées de succès) pour tenter de conserver leurs droits malgré les efforts de contrôle déployés par le souverain et l'Église au IX<sup>e</sup> siècle<sup>90</sup>.

En somme, l'élite monastique se définit tout autant par sa position d'autorité dans le monastère que par le rôle qu'elle joue hors du monastère (rapport avec les groupes aristocratiques, avec le souverain). Cela ne concerne pas la seule charge abbatiale, comme le montre l'exemple de Guntbert († après 868), moine de Saint-Bertin, unique héritier d'une fortune considérable – dont un *Eigenkloster* qu'il administra jusqu'à que l'abbé Hilduin le lui retire –, computiste et copiste talentueux, et enfin prévôt de sa communauté. « À travers l'originalité du personnage et de la *cella*, on saisit comment une famille de l'aristocratie moyenne carolingienne tenta de s'intégrer dans le vaste réseau de solidarité et de prière que représentait Saint-Bertin, tout en cherchant à préserver son identité grâce à une fondation propre mais statutairement insérée dans le temporel bertinien. »<sup>91</sup> Cette observation de Laurent Morelle peut être étendue : elle définit sans nul doute une partie importante du groupe des élites monastiques du haut Moyen Âge.

Reste enfin à évoquer le cas très particulier de ces individus qui, à certains moments, connurent une situation éminente en raison de leur prétention à représenter le sacré hors de l'institution ecclésiastique (et celle-ci, pour cette raison, les combattit vigoureusement). On pense en premier lieu à ces devins, sorciers et autres enchanteresses qui connurent un succès variable pendant le haut Moyen Âge. Le cas le mieux connu est assurément celui d'Aldebert

---

<sup>85</sup> En dernier lieu : Christina HARRINGTON, *Women in a Celtic Church. Ireland 450-1150*, Oxford, 2002. – On se reportera surtout à la contribution de Sylvie Joye au séminaire de Marne-la-Vallée/Paris : « Les élites féminines au haut Moyen Âge. Historiographie » [21 p.], spéc. p. 9.

<sup>86</sup> En dernier lieu (avec la bibliographie récente) : Irene CRUSIUS (dir.), *Studien zum Kanonissenstift*, Göttingen, 2001 (Veröffentlichungen des Max-Planck-Instituts für Geschichte, 167 ; Studien zur Germania sacra, 24) ; la contribution de Franz FELTEN « Wie adelig waren Kanonissenstifte (und andere weibliche Konvente) im frühen und hohen Mittelalter », *ibid.*, p. 39-128 nuance cependant l'idée d'un recrutement exclusivement aristocratique des moniales et des chanoinesses.

<sup>87</sup> Anne-Marie HELVÉTIUS, « *Virgo et virago* : réflexions sur le pouvoir du voile consacré d'après les sources hagiographiques de la Gaule du nord », dans Alain DIERKENS, Stéphane LEBECQ *et al.* (dir.), *Femmes et pouvoir des femmes à Byzance et en Occident (VI<sup>e</sup>-XI<sup>e</sup> siècles)*, Villeneuve d'Ascq, 1999 (*Centre de recherche sur l'histoire de l'Europe du Nord-Ouest*, 19), p. 189-203.

<sup>88</sup> Josef SEMMLER, « Le souverain occidental et les communautés religieuses du IX<sup>e</sup> au début du XI<sup>e</sup> siècle », dans Alain DIERKENS, Jean-Marie SANSTERRE (dir.), *Le souverain à Byzance et en Occident*, actes du colloque de Bruxelles (27-28 avril 1990), Bruxelles, 1991 (= *Byzantion*, 61, fasc. 1), p. 44-70.

<sup>89</sup> Matthew INNES, « Kings, monks and patrons : political identities and the abbey of Lorsch », dans R. LE JAN (dir.), *La royauté et les élites* (cit. n. 3), p. 301-324.

<sup>90</sup> R. LE JAN, « Réseaux de parenté » (cit. n. 84) ; une étude récente pour une période plus tardive : Hélène COUDERC-BARRAUD, « Donation pieuse et contrôle familial. Le cas de l'église Saint-Martin de Magrens, fin du X<sup>e</sup> – début du XII<sup>e</sup> siècle », dans *Cahiers de civilisation médiévale*, 45, 2002, p. 217-236.

<sup>91</sup> Ultime (et exhaustive) étude du dossier : L. MORELLE, *Autour de Folcuin* (cit. n. 67), p. 363-384 (citation p. 383).

qui parcourait le Soissonais dans les années 740<sup>92</sup>. Mais certains surent rester en marge de l'Église sans que cela ne les mène à la rupture : ils purent parfois bénéficier d'une tolérance fluctuante des autorités à l'égard de tous ceux (pèlerins, missionnaires, etc.) qui s'affranchissaient de la stabilité exigée des clercs et des moines<sup>93</sup>. Ermites et reclus doivent aussi retenir notre attention car ils s'attirèrent parfois l'admiration et le respect des populations qui les côtoyaient ou de la communauté au sein de laquelle ils vivaient<sup>94</sup>. Leur succès en tant qu'« élites spirituelles » reposait alors paradoxalement sur leur refus d'appartenir à une élite « mondaine », mais, à nos yeux, il s'agit toujours d'un critère de distinction. Cette position d'élite charismatique était par nature instable et éphémère, toujours susceptible d'être condamnée ou au contraire institutionnalisée, comme le montre, entre autres exemples, le parcours de saint Romuald de Ravenne († 1027).

En se focalisant d'abord sur la place occupée par les élites ecclésiastiques au sein de la hiérarchie ecclésiastique – et même si l'on a essayé de toujours tenir des comptes des relations que cela supposait avec l'ensemble de la société –, cette présentation a assurément négligé des aspects importants. Comment, par exemple, apprécier l'appartenance au groupe des élites ecclésiastiques les clercs (et non les seuls évêques) gravitant à un titre ou à un autre dans l'entourage du souverain (je pense en particulier aux membres de la chapelle)<sup>95</sup> ou dans celui des grands aristocrates<sup>96</sup> ? En somme quels rapports (de complémentarité, de compétition, etc.) entretenaient les élites ecclésiastiques avec les autres types d'élites (politiques en particulier) ? Il y a matière à poursuivre l'enquête.

---

<sup>92</sup> Bonne présentation d'ensemble dans Michel LAUWERS, « Parole de l'Église et ordre social » (cité n.74), p. 87-93 ; Nicole ZEDDIES, « Bonifatius und zwei nützliche Rebellen : die Häretiker Aldebert und Clemens », dans Marie Theres FÖGEN (dir.), *Ordnung und Aufruhr im Mittelalter. Historische und juristische Studien zur Rebellion*, Francfort-sur-le-Main, 1995 (Ius commune, Sonderhefte, 70), p. 217-263.

<sup>93</sup> En dernier lieu : Jean-Marie SANSTERRE, « Attitudes à l'égard de l'errance monastique en Occident du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle », dans ID., Alain DIERKENS *et al.*, *Voyages et voyageurs à Byzance et en Occident du VI<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle*, Liège/Genève, 2000 (Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, 278), p. 215-234 (avec une abondante bibliographie).

<sup>94</sup> Un bilan a été proposé tout récemment : André VAUCHEZ (dir.), *Ermites de France et d'Italie (XI<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle)*, Rome, 2003 (Collection de l'École française de Rome, 313) ; pour la situation dans la Gaule des V<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> siècles, voir Christine DELAPLACE, « Ermites et ascètes à la fin de l'Antiquité et leur fonction dans la société rurale. L'exemple de la Gaule », dans *Mélanges de l'École française de Rome. Antiquité*, 104/2, 1992, p. 981-1024 et EAD., « Géographie de l'érémisme en Gaule : marches et marges de la christianisation », dans Aline ROUSSELLE (dir.), *Frontières terrestres, frontières célestes dans l'Antiquité*, Perpignan, 1995, p. 409-433.

<sup>95</sup> Discussion qu'il aurait été possible de mener pour les entourages de Louis le Pieux et de Louis le Germanique grâce aux études de Philippe DEPREUX, *Prosopographie de l'entourage de Louis le Pieux (781-840)*, Sigmaringen, 1997 (*Instrumenta*, 1) et B. BIGOTT, *Ludwig der Deutsche und die Reichskirche* (cité n. 11).

<sup>96</sup> On peut par exemple citer le nom de Walgaire, chapelain du marquis de Évrard de Frioul († 864/866) : voir Ignace DE COUSSEMAKER (éd.), *Cartulaire de l'abbaye de Cysoing et de ses dépendances*, Lille, 1884, p.5 ; ou rappeler, au X<sup>e</sup> siècle, la vague de fondations de collégiales comtales, bien connue pour la Flandre : Jan DHONDT, « Développement urbain et initiative comtale en Flandre au XI<sup>e</sup> siècle », dans *Revue du Nord*, 30, 1948, p. 133-156 et, désormais, B. MEIJNS, *Aken of Jeruzalem ?* (cité n. 64) ; présentation résumée en français dans EAD., « L'ordre canonial dans le comté de Flandre depuis l'époque mérovingienne jusqu'à 1155. Typologie, chronologie et constantes de l'histoire de fondation et de réforme », dans *Revue d'histoire ecclésiastique*, 97, 2002, p. 5-58.